

HARCÈLEMENT SEXUEL

COMMENT LE RECONNAÎTRE ET COMMENT RÉAGIR ?

(Code pénal, article 222-33)

La loi définit précisément les faits de harcèlement sexuel

1 Propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste répétés

- Plaisanteries ou remarques sexistes ou à caractère sexuel, commentaires sur le physique ou la tenue
- Gestes déplacés, contacts ou recherche de contacts physiques inappropriés
- Envoi de SMS, e-mail ou affichage de posters, fonds d'écran à caractère érotique ou sexuel



Portant atteinte à la dignité ou créant une situation intimidante, hostile ou offensante

OU

2 Pression grave dans le but d'obtenir un acte de nature sexuelle même non répétée

- Sollicitation d'un acte sexuel en contrepartie d'un avantage (embauche, promotion, prime, formation...) ou sous la menace d'une sanction (licenciement)

Victime ou témoin de bonne foi : quels sont vos droits ?



Victimes

Vous ne pouvez pas être sanctionné ni faire l'objet de mesure discriminatoire pour avoir subi ou refusé de subir des faits de harcèlement



Témoins

Vous ne pouvez pas être sanctionné ni faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir témoigné ou relaté des faits de harcèlement

Les auteurs de harcèlement sexuel s'exposent à des **sanctions disciplinaires, civiles et pénales**



Licenciement pour faute grave



Responsabilité civile



2 ans de prison et 30 000 € d'amende

Signalez les faits pour les faire cesser

• À votre manager

• Au service RH : rue Evariste Galois, 71210 TORCY

• Au référent d'entreprise¹ :

- Pauline BUCHILLET (SAVS Alizé)
- Cédric CLERET (EEAP Mille Soleils)

• Au référent CSE : Véronique ROUSTIDE

• Au médecin du travail ou du service de santé de travail : 14 rue Mamby, 71200 LE CREUSOT

• À l'inspection du travail : DDETS 71 – 5 rue Georges Maugey, 71100 CHALON-SUR-SAÔNE

• Au délégué du défenseur des droits : [www.defenseurdesdroits.fr/rubrique « nous-contacter »](http://www.defenseurdesdroits.fr/rubrique-nous-contacter)

N° d'appel : 03.85.80.07.00

N° d'appel : 09.61.54.35.26

N° d'appel : 03.85.77.40.50

N° d'appel : 09.75.89.37.14

N° d'appel : 03.85.97.29.00

N° d'appel : 03.85.21.84.85

N° d'appel : 09.69.39.00.00

1. Pour toute entreprise employant au moins 250 salariés.